



Appel à projets 2020

« S'engager collectivement pour le patrimoine breton »

Préserver, faire vivre et transmettre

Le patrimoine est un capital commun qui se doit d'être étudié, transmis, conservé et valorisé, pour le rester. En Bretagne, les héritages culturels sont très investis par la population, les associations, les Communes, etc... Grâce à une politique volontariste et ambitieuse, la Région Bretagne a réussi à stimuler et accompagner ces dynamiques. Toutefois au cœur de ce processus commun de constitution de notre patrimoine, un élément est particulièrement déterminant : l'engagement. C'est pourquoi la Région Bretagne décide de créer un dispositif spécifique en faveur de ce ciment du « vivre ensemble » et de cet édifice collectif que représente notre identité patrimoniale.

Une politique patrimoine régionale volontariste

Chaque année, la Région Bretagne consacre plus de 5 millions d'euros au patrimoine¹ et subventionne quelques 300 projets de mise en valeur du patrimoine, protégé ou non, public ou privé, qui contribuent tous au développement culturel, social ou économique du territoire : 300 projets qui protègent, valorisent mais qui surtout redonnent vie à des témoins d'un passé plus ou moins lointain. Consciente de la capacité des acteurs de terrain à restaurer le patrimoine dont ils connaissent l'histoire et auquel ils sont attachés, elle encourage les Communes, les associations ou les propriétaires privés à se saisir des aides régionales existantes et les accompagne financièrement dans leurs initiatives, y compris vers de nouveaux usages.

Contre la sanctuarisation des « vieilles pierres » et l'esprit des « villes-musées », la Région soutient les travaux de conservation qui s'accompagnent de démarches de valorisation, adaptées à l'édifice et au contexte local: visites guidées, concerts, expositions d'art contemporain, ...ou encore épreuves sportives et rendez-vous patrimoine. Bousculant les clichés, elle défend une approche dynamique et originale du patrimoine, ouverte sur son environnement, via l'animation, la sensibilisation et la communication. Elle s'attache ainsi à encourager la reconversion de bâtiments patrimoniaux ou de biens publics, qu'il s'agisse de maisons de bourgs, de presbytères, de casernes, de chapelles désaffectées ou encore de friches indus-

¹ Budget de 4 300 000 € en crédits d'investissement et 1 193 000 € en crédits de fonctionnement en 2019.

trielles transformés en espaces d'exposition, médiathèques ou logements... Réinvestis différemment, ces lieux connaissent alors une nouvelle vie.

Dans le droit fil de la Déclaration de Fribourg (2007) relative aux droits culturels², chacun breton a un rôle à prendre et le pouvoir d'agir pour sauvegarder, promouvoir, et animer cet héritage; en s'engageant collectivement, nous participons tous à son devenir, car le processus de patrimonialisation est indissociable du principe d'implication d'une communauté de personnes comme le déclarait en 2010, Jean DAVALLON, sociologue français et éminent spécialiste des questions de médiation culturelle et de patrimoine : « *La patrimonialisation est le processus par lequel un collectif reconnaît le statut de patrimoine à des objets matériels ou immatériels, de sorte que ce collectif se trouve devenir l'héritier de ceux qui les ont produits et qu'à ce titre il a l'obligation de les garder afin de les transmettre.* »

L'exemple du « SKOUAZ OUZH SKOAZ » :

En **2011** la Région Bretagne inventait un dispositif expérimental de prime qui venait encourager et récompenser la mobilisation locale autour d'un projet de restauration du patrimoine bâti ou navigant. **L'état d'esprit, c'est celui de l'entraide, car l'expression bretonne se traduit par « épaule contre épaule » ; accessoirement elle forme l'acronyme SOS, tout indiqué dans la démarche de sauvetage d'un bien commun.**

Neuf années plus tard, la satisfaction est réelle car le nombre des projets soutenus n'a cessé de s'accroître (**132** à ce jour), même si en Bretagne, églises, chapelles et bateaux focalisent majoritairement toute l'attention des donateurs. Ces derniers ont été **9 517** mécènes à faire individuellement un geste qui totalise tout de même, au final **3 120 643 €**, les petits ruisseaux faisant les grandes rivières comme le dit l'adage. En contrepartie, la Région a pu ainsi abonder sur toute la période et sur l'ensemble des biens concernés, le financement des travaux de restauration-conservation à hauteur de **1 435 125 €**.

Comment définir l'engagement ?

Le mot pourrait paraître galvaudé tant il fait aujourd'hui partie intégrante du discours politique, militant, corporatiste ou encore commercial. Il est devenu incontournable et chacun d'entre nous, citoyen ou consommateur est appelé à s'engager pour maintes causes. En cela, la Région Bretagne, au travers de la BREIZH COP, ambitionne à son tour de faire bouger les lignes en invitant chacun à avoir un geste, pour le climat d'abord, pour nos sociétés ensuite, et à exercer son droit à la démocratie participative.

² Définition des droits culturels : Au cœur du système des droits de l'homme, les droits culturels désignent els droits, libertés et responsabilités pour une personne, seule ou en commun, de choisir et d'exprimer son identité et accéder aux références culturelles perçues comme autant de ressources qui sont nécessaires à son processus d'identification, de communication et de création.

Pour en savoir plus : <https://droitsculturels.org/observatoire/la-declaration-de-fribourg/>

Cette mobilisation accrue que la Région appelle de ses vœux peut compter sur la force du mouvement associatif qui caractérise la Bretagne. Son caractère fortement identitaire a fait d'elle l'un des territoires français les plus dynamiques en la matière : restauration, mise en valeur et animation sont très souvent le fruit d'une multitude d'associations éponymes, créées parfois juste le temps de « relever » le bien, de se porter à son chevet. Elles rassemblent des bénévoles de tous horizons, jeunes et moins jeunes, bretons ou non, mais qui tous s'emploient avec ardeur à remplir la mission qu'ils se sont choisie.

L'engouement en France pour les chantiers de restauration et leur multiplication, atteste de cet attachement très sensible à ces biens divers qui croisent et incarnent notre histoire collective et individuelle, qui témoignent de l'héritage transmis par nos pères et qui participent toujours de notre cadre de vie. Les chantiers internationaux de jeunes bénévoles ou les chantiers associatifs, à une échelle plus locale, en sont de bons exemples, supports à la fois d'apprentissage, de formation, autant que de découverte de l'autre et du « vivre ensemble ». En choisissant de restaurer, de réhabiliter et de redonner à voir un élément du patrimoine, chacun peut devenir acteur de la transmission patrimoniale.

Une multiplicité de sens avant tout :

S'ENGAGER ce peut être :

Donner de soi, s'impliquer, se lancer aussi parfois un défi avec l'envie de vivre une aventure humaine unique ...c'est d'abord se sentir utile, se faire plaisir également dans l'effort, porté par l'élan du groupe... Participer, former, ou transmettre en véhiculant des valeurs - soutenir, « mécéner », parrainer, ou investir – mobiliser ou fédérer...

Autant de façons différentes de vivre l'engagement, que cela se traduise par du temps, des bras, de la matière grise, un effort collectif, de l'argent, ou des dons en nature.

Ce que la Région invite déjà les Bretons à faire

La politique du patrimoine repose sur une vision d'ensemble de son action, motivée par une recherche d'équité et d'équilibre territorial :

- Soutenir le secteur de l'économie du patrimoine sur l'ensemble du territoire breton ;
- Apporter un soutien accru aux petites communes pour la préservation et la valorisation du patrimoine ;
- Inciter la population à s'approprier pleinement le devenir de son patrimoine ;
- Co-construire la connaissance en menant des inventaires avec les Bretons et les territoires.

Les dispositifs suivants permettent aux Bretons (élus, associations ou simples habitants) de s'impliquer, individuellement ou réunis en association :

- **Chantiers internationaux de bénévoles** : vivre sur le terrain une aventure en équipe,
- **Skoaz ouzh skoaz** : « jouer collectif à la mode bretonne »,

- **Mécène de Bretagne** : promouvoir un territoire pour lequel on a de l'attachement, qu'on y réside ou que l'on se trouve ailleurs en France ou dans le monde, et aider financièrement à la préservation d'éléments de son patrimoine,
- **Prix de l'engagement associatif** : se mobiliser à plusieurs autour du patrimoine bâti non protégé,
- **Inventaires participatifs, thématiques ou topographiques** : recenser le patrimoine et contribuer à la connaissance du territoire,
- **Journées Européennes du Patrimoine** : accompagner les habitants ou les partenaires associatifs dans l'accueil des visiteurs....

Ce que la Région souhaite renforcer dans l'élan de la Breizh Cop

La Région Bretagne s'engage et invite chacun d'entre nous à s'engager pour faire plus ou faire mieux, pour préserver les ressources, être plus solidaire, mieux consommer, mieux produire, renforcer l'égalité des chances. Un monde à vivre, demain, avec la [Breizh Cop](#), c'est

- une Bretagne raccordée et connectée au monde,
- une Bretagne plus performante parce qu'engagée dans les transitions,
- une Bretagne de la proximité,
- une Bretagne de la sobriété,
- une Bretagne unie et solidaire.

Cet appel à projets prendra plus particulièrement appui sur les principes durables d'attractivité, de proximité, de sobriété et de solidarité.

Ce que la Région souhaite expérimenter d'ici 2022

Il s'agit à partir de 2020 d'agir de manière plus incitative et complémentaire autour de cette notion d'engagement en faveur du patrimoine, en accompagnant les dynamiques culturelles et sociales qui peuvent se créer autour d'un élément emblématique du patrimoine matériel ou immatériel, dont l'intérêt est reconnu localement et identifié de tous. La « simple » action de sauver et de réhabiliter un bien en péril, portée par la mobilisation locale peut suffire à le faire passer du statut de bâti en déshérence, à celui d'espace public fédérateur pour des habitants. C'est l'expérience particulièrement enrichissante qu'a vécu dès 2011 la Commune d'Allaire (Morbihan), autour du sauvetage de sa ferme-modèle de Coueslé au sein d'un projet plus global intitulé « *Préservez et partageons notre patrimoine immatériel* », récompensé par la Région Bretagne, lors d'un précédent appel à projets intitulé « *Sensibilisation et éducation au patrimoine culturel en Bretagne* ».

1) Un plan d'actions expérimental sur 12 mois, selon 2 axes :

La formation :

La Région développera dès 2020 une politique proactive en matière de formation professionnelle afin de renforcer l'attractivité des métiers de la restauration (couverture, charpente, taille de pierre, maçonnerie...) et de favoriser les démarches de restauration en Bretagne et en France :

- elle proposera un parcours d'information sur les métiers au cours des prochaines sélections régionales des Olympiades des métiers ainsi que le développement d'outils de type « réalité virtuelle » pour une large diffusion auprès des publics notamment les plus jeunes ;
- elle lancera de nouvelles formations qualifiantes à destination des personnes en reconversion et spécifiques à la restauration du patrimoine ;
- elle soutiendra des actions de formation de type « chantiers écoles » facilitant la reconversion de demandeurs d'emploi à partir des opérations de rénovation ciblées dans ce plan d'actions.

La communication :

La Région renforcera également son accompagnement aux porteurs de projets publics qui se sont engagés dans des travaux de restauration ou rénovation d'envergure d'un bien ou site patrimonial.

Dans un objectif de communication et de sensibilisation accru en direction du grand public, elle investira dans l'achat de bornes mobiles de don sans contact qu'elle prêtera durant la saison touristique à des propriétaires-gestionnaires.

Celles-ci permettront aux visiteurs français ou étrangers immédiatement séduits par le site ou le monument, de participer à sa préservation en faisant un don, même d'un faible montant, via leur carte bancaire ou leur smartphone : une nouvelle façon d'apporter son aide au patrimoine, rapide, pratique et sécurisée.

2) Un appel à projets triennal :

La Région encouragera également un ensemble d'actions, les plus variées possibles, inédites et originales, prenant directement appui sur le patrimoine matériel ou immatériel.

Le patrimoine ne peut être un prétexte, car l'action même se met à son service et ainsi contribue à le valoriser.

Le champ patrimonial n'a en effet cessé de s'élargir, s'ouvrant à des typologies plus contemporaines (architecture du 20^{ème} siècle, patrimoine industriel et mémoire ouvrière, patrimoine commémoratif, patrimoine scientifique et technique...) jusqu'aux patrimoines du quotidien, plus modestes ou confidentiels, mais aussi plus familiers des habitants certainement. Potentiellement, tous les types de patrimoines sont concernés, qu'ils soient matériels (bâti, mobilier ou navigant), architecturaux et paysagers (parcs et jardins), ou immatériel (pratiques culturelles, savoir-faire techniques).

L'action proposée devra témoigner d'un réel engagement, bénévole, collectif et partenarial en faveur d'un projet qui fera sens à l'échelle locale et pour l'ensemble des acteurs réunis (élus, bénévoles, habitants, etc...).

La philosophie inhérente à cet appel à projets est la suivante :

- porter un autre regard sur le patrimoine, en privilégiant la dynamique qui naît à la faveur d'un projet collectif et qui l'entoure,

- renforcer l'appropriation du patrimoine de proximité par ses habitants,
- stimuler les actions sociales et culturelles locales qui profitent au patrimoine matériel et immatériel de proximité en le faisant reconnaître et vivre,
- encourager les démarches partenariales au sein d'un bassin de vie (échelle micro-locale, locale, communautaire),
- soutenir le collectif et le bénévolat au travers des associations,
- insuffler un démarche de progrès dans l'élan Breizh Cop.

3) Trois manières d'y répondre :

• Les démarches participatives d'inventaire du patrimoine

Les démarches participatives d'inventaire du patrimoine, portées par des collectivités ou des associations, seront soutenues en 2020 et suivies administrativement et techniquement par le Service de l'Inventaire du patrimoine culturel.

Toutefois, si ces actions étaient amenées à traiter du patrimoine portuaire ou de l'architecture urbaine en pan de bois, les porteurs de projets seront invités à candidater sur les appels à projets thématiques spécifiquement ouverts en 2020. Ces 2 appels à projets dédiés sont consultables en ligne sur le site de la Région Bretagne, en rubrique Nos Aides : <https://www.bretagne.bzh/aides/>.

• La restauration du patrimoine non protégé à des fins de valorisation

Cet axe de travail s'adresse autant :

- aux collectivités propriétaires et gestionnaires d'un bien patrimonial, ou coordinatrices d'associations (à l'échelle de l'EPCI) partenaires du projet,
- qu'aux associations propriétaires et gestionnaires d'un bien patrimonial, ou délégataires de la maîtrise d'ouvrage pour le compte d'une collectivité.

Les travaux qui s'accompagneront d'une sensibilisation en amont du chantier, et d'une valorisation (de quelque nature que ce soit), pendant et après le chantier seront éligibles dès lors qu'ils seront conduits de manière partenariale et associeront le plus grand nombre. Le bénévolat sera particulièrement encouragé et pourra être valorisé financièrement.

• La valorisation du patrimoine protégé ou non protégé

Cette dernière catégorie vise exclusivement les associations propriétaires et gestionnaires d'un bien patrimonial, ou délégataires de la maîtrise d'ouvrage pour le compte d'une collectivité, ainsi que les collectifs d'associations.

Les actions atypiques et originales qui révéleront le patrimoine local au grand public, qui animeront le site ou le monument, ou qui lui donneront une seconde vie, temporairement ou durablement, seront éligibles. Elles pourront entremêler culture et patrimoine si le bien s'y prête, et dans la mesure où elles

s'inscrivent dans une démarche sociale, intergénérationnelle et ouverte à tous. Le projet pourra être le terrain d'exercice et d'application des droits culturels et de la démocratie participative, pourvu qu'il serve un besoin exprimé collectivement.

EN PRATIQUE

Retrouvez toutes les modalités sur le site de la Région Bretagne,

en rubrique Nos Aides : <https://www.bretagne.bzh/aides/>

Les candidatures sont à envoyer avant la date limite du 12 juin 2020 au

CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
Direction Tourisme et Patrimoine – Service Valorisation du Patrimoine
283 avenue du Général Patton, CS 21101, 35711 RENNES Cedex 7
<http://www.bretagne.bzh>

courriel : valorisation.patrimoine@bretagne.bzh

téléphone : 02 22 93 98 12



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
TÉL.: 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne | www.bretagne.bzh